Travaux de la Chambre

s'il est vrai ou non que certains députés ont accusé des députés du Nouveau Parti démocratique d'avoir été mêlés à cette affaire.

Je peux toutefois vous dire que mon parti n'a fait aucune accusation de ce genre. Nous ne savions même pas ce qui se passait à ce moment-là. En fait, j'ai rencontré le leader parlementaire du Parti libéral sur le parquet au moment où il allait se renseigner auprès du greffier sur ce qui se passait.

Je ne veux pas provoquer une querelle, mais je signalerai au député que, durant le vote, les députés de son partibrandissaient tous des pancartes, ce qui constitue une atteinte au privilège. . .

M. Blackburn (Brant): Qu'entendez-vous par pancartes?

M. McDermid: Des accessoires!

M. Andre: En fait, s'il lit l'intervention de mon collègue, le député de Peace River, sur ce qu'est l'inconduite à la Chambre, il verra que les accessoires et ainsi de suite sont mentionnés.

Ce n'est pas si grave. Nous n'avons pas soulevé la question de privilège à cet égard et n'avons fait aucune remarque sur l'affaire. Cependant, on peut comprendre que, dans le feu de l'action, sur une question aussi importante, lorsque les députés de son parti se sont levés avec des accessoires à la main, cela pouvait porter à penser qu'ils faisaient peut-être d'autres choses aussi.

S'il est vrai que certaines personnes ont voulu blâmer le député pour cette manifestation, je lui présente des excuses au nom de mon parti.

M. Brewin: Vous êtes un parfait imbécile, Andre!

M. Andre: Je demanderais simplement au député de comprendre ce qui aurait pu porter certains de nos députés à penser de cette façon.

M. le Président: Je crois que cela met un terme à cette affaire.

Le leader du gouvernement à la Chambre a déclaré, sans équivoque possible, que le gouvernement ne tenait pas le Nouveau Parti démocratique responsable, de quelque façon que ce soit, de cette altercation. Je crois que l'affaire est close.

[Français]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, aujourd'hui, mercredi le 11 avril, la Chambre ajournera plus tard cet après—midi. Je me demande si le leader parlementaire du gouvernement serait prêt à partager avec les députés le programme législatif lorsque nous reviendrons le 23 avril prochain, afin que les députés puissent se préparer pour le débat en question.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, à notre retour, le lundi 23 avril, j'ai l'intention de mettre en délibération le projet de loi C-69 portant compression des dépenses publiques, et d'en poursuivre l'étude le mardi 24 avril. Je discuterai avec mes collègues des autres travaux de la Chambre.

J'aurais aimé présenter, au nom du Sénat, un message concernant le projet de loi C-21, mais je crois que les sénateurs sont partis en vacances jusqu'en mai.

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: Il existe une règle concernant les propos peu flatteurs à l'égard de l'autre endroit. Je ne sais pas si cette règle s'applique maintenant.

Des voix: Bravo!

M. le Président: Le député d'Ottawa-Vanier.

M. Gauthier: Monsieur le Président, je ne peux m'empêcher de sauter sur l'occasion quand on me tend ainsi la perche.

Le leader du gouvernement à la Chambre est-il en train de nous dire qu'il apportera un message, monsieur le Président, avant que vous ne décidiez du rappel au Règlement dont la Chambre est saisie? À notre avis, le ministre devrait attendre que vous preniez votre décision sur ce rappel au Règlement avant de présenter un message à la Chambre.

M. Andre: Monsieur le Président, je ne veux pas que nous restions trop longtemps en dehors de la pièce 216.

Je n'en ai pas l'intention. Mais la présidence pourrait peut-être nous indiquer un moyen, comme l'a suggéré l'un de mes collègues, de qualifier l'autre endroit de propos peu flatteurs.

Des voix: Bravo!